



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 6 décembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/53 de la Municipalité, du 26 octobre 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2023, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>6'343'300,00</u>	<u>-3'535'900,00</u>	<u>2'807'400,00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 42 du préavis)	<u>1'383'600,00</u>	<u>-133'000,00</u>	<u>1'250'600,00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 53 du préavis)	<u>224'500,00</u>	<u>-90'000,00</u>	<u>134'500,00</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi six décembre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe